

האי כשורא דמטלתא.

Cette poutre pour (faire de) l'ombre.

אומר ר"ת דאמתניתין קאי דעד שלשים יום לא הוי חזקה והוי בחזקת שלא נתן מכאן ואילך הוי בחזקת שנתן ואתי שפיר דנקטיה הכא ולא בחזקת הבתים:

Rabeinou Tam dit que (*les cas étudiés ici*) se réfèrent (*abordent le même sujet que la Michna 5a*) à la Michna, ainsi jusqu'au délai de 30 jours ce n'est pas une H'azaka (*un droit acquis pour poser sa poutre sur le mur de son ami*), et il est présumé ne pas avoir payé (*le droit de poser sa poutre*), après ceci il est présumé avoir payé (*littéralement: donné*), et cela est logique que ce soit cité ici et pas dans (le chapitre) Hizkate Habatime (*qui traite des sujets concernant la prescription d'acquisition; alors qu'ici on traite du droit d'utiliser le bien d'autrui*):

עד שבעה יומי.

Jusqu'à 7 jours.

לא דוקא שבעה דבשמיני עצרת לא יוכל לסתור:

Pas précisément 7 (*jours*) car (*le 8^{em} jour*) à Chemini Atsérète (*qui est un jour de fête, et il est interdit d'exécuter des travaux*) il ne pourra pas démolir:

ואי חבריה בטינא לאלתר הוי חזקה.

Et s'il l'a fixée avec du ciment, c'est une H'azaka immédiatement.

ואומר רבינו שמואל דחזקות דלעיל לאו דשלש שנים אלא לאלתר כדאמרינן הכא :

Et Rabeinou Chmouel dit que ces H'azakot, ne sont pas (*des H'azakot*) de 3 ans (*prescription acquisitive*), mais des H'azakot qui prennent effet immédiatement, comme on le signale ici:

בשני צדי רשות הרבים.

Des deux côtés du domaine public.

אומר ר"י דוקא בשני צדי רשות הרבים שאין האחד מרגיש בחבירו כשעולה בגגו שיזהר ממנו מדאמרינן בסמוך אבל בין גג לגג לא:

Rabeinou Yitzhak dit qu'il s'agit précisément des deux côtés du domaine public, où l'un ne se rend pas compte (*de la présence*) de son ami, lorsqu'il monte sur son toit, afin de se garder de lui (*de son regard*), (*la preuve en est*) que l'on dit plus loin: "mais entre un toit et un autre (*deux toits qui sont mitoyens, et pas ceux qui sont séparés par le domaine public*) non":

מהו דתימא מצי א"ל שקול אוזינקא כו'.

Qu'aurais-tu dit: qu'il aurait pu lui dire: "prends tes frais etc."

Question:

וא"ת והיכי הוי ס"ד (סלקא דעתך) דמצי למימר ליה הכי

Et si tu dit: comment pourrait-on penser qu'il puisse lui dire ceci?

דאטו משום דקדם זה ועשה הורע כחו ויכול לדוחקו זה לעשות כל הכותל
est-ce parce que ce dernier a pris l'initiative et qu'il l'a fait (*son parapet*) qu'il doit être défavorisé, et que l'autre puisse le forcer à faire tout le parapet (*littéralement: mur*)!!!

Réponse:

ויש לומר דס"ד (דסלקא דעתך) כיון דאם לא קדם זה ועשה זה הוה מצי למימר שקול אוזינקא וזיל ועשה כל הכותל או
הב לי אוזינקא ואעשה אני הכל ונרויח בין שנינו שלא נצטרך להעדיף, השתא נמי מצי למימר ליה הכי
et il y à dire: que l'on aurait pu penser que si celui-ci n'avait pris l'initiative et construit, il (*le second*) aurait pu lui dire "prends l'argent des dépenses et fais tout le mur" ou bien "donnes-moi l'argent et je (*le*) ferai moi, et (*ainsi*) nous seront gagnants, car nous n'aurons pas besoin de

rajouter (*plus que la moitié, il y aurait donc une économie des deux surplus*) maintenant aussi (*après que l'un ait construit sa moitié*) il peut lui dire ainsi

קמ"ל (קא משמע לך) דלא מצי אמר ליה כיון שכבר עשה זה ולא אמר לו קודם:

(cette loi) vient nous apprendre qu'il ne peut (*son argument n'est pas acceptable*) lui dire (*ainsi*) car il (*le premier*) a déjà construit, et que l'autre ne le lui a pas dit avant:

שתי חצרות זו למעלה מזו.

Deux cours, l'une au-dessus de l'autre.

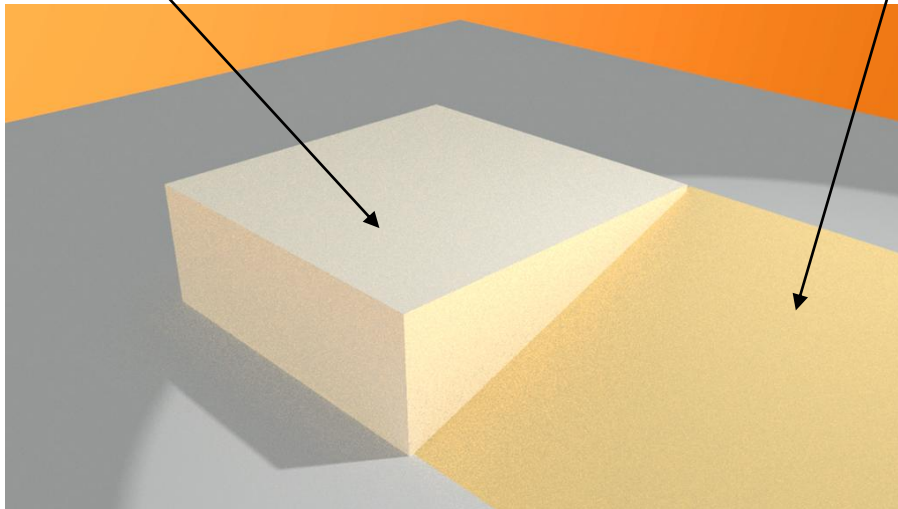
Question:

וא"ת ותחתון למה יסייע לעליון דמכי מטי לארבע אמות ולא יוכל התחתון לראות בחצר העליון יבנה העליון
Et si tu dis: pourquoi celui du bas, participerait-il (*à la construction de la partie du mur à partir du niveau du sol*) de celui du haut? Dés qu'il atteint (*celui du bas*) 4 coudées, et qu'ainsi il ne peut plus voire (*ce qui se passe dans*) la cour du haut, que celui du haut construise alors (*seul le reste du mur, pour protéger celui du bas de son regard*)!!!

Réponse:

ואומר ר"ת כגון שחצר התחתון אינו נמוך אלא אצל חצרו של עליון (אלא מצד אחד) ומצד א' הוא גבוה כחצר העליון שיוכל לראות שם

Rabeïnou Tam dit: que nous sommes dans un cas où la cour de celui du bas n'est inférieure à la cour de celui du haut que d'un seul côté, et de l'autre elle est à la même hauteur que la cour de celui du haut, et qu'il (celui du bas) pourra y voir.



ור"י מפרש דהתחתון מזיק לעליון כי קאי עליון כדאמרין לעיל כי קאימנא חזו לי ולכך צריך לסייע עד ד' אמות בחצר העליון:

Et Rabeïnou Yitzhak explique, que celui du bas (même si les deux cours sont totalement dénivelées) cause un dommage à celui du haut lorsque celui-ci s'y trouve (dans la cour) comme on le dit (dans notre Sougya) "lorsque je suis debout ils me voient", et c'est pour cette raison qu'il doit participer à la construction d'un mur (qui montera) jusqu'à 4 coudées dans la cour de celui du haut: